

Compte rendu du comité syndical du mercredi 16 mars 2022

Présents : MAURICE BOCCARD- STEPHANIE CREVOULIN -PASCAL DUPONT- RENE DELTRIEUX - VALERIE MAS- JEAN-PAUL LARDY

Excusés : GILLES FEDIERE- MURIEL DAURY

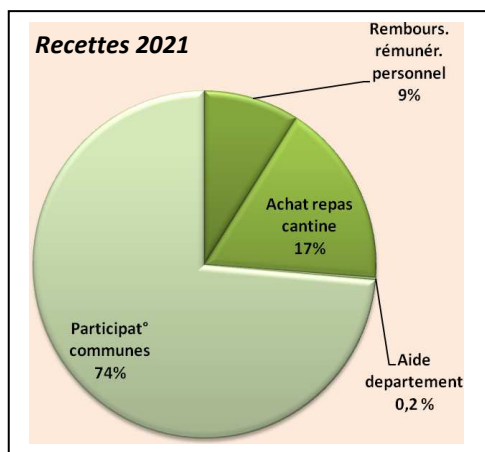
Votants : 6- Les décisions sont toutes approuvées à l'unanimité

BUDGET GENERAL- Approbation des opérations de l'exercice 2021 et Budget prévisionnel 2022

En fonctionnement :

DEPENSES

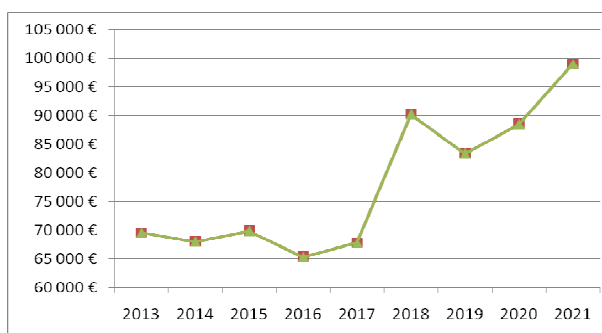
Le montant total des dépenses s'élève à 129 088 € dont 2/3 en charges de personnel et 1/3 en charges de gestion générale (achat repas cantine, énergie, téléphone, fournitures et sorties scolaires, entretien des locaux, assurance....)



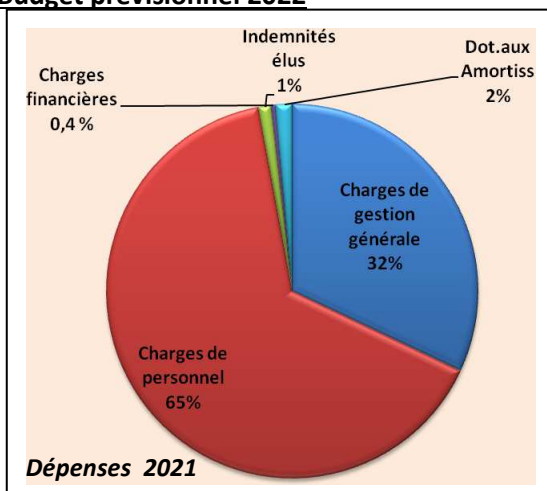
RECETTES

Ces dépenses sont financées pour les 3/4 par les participations des communes.

Il est noté une constance progression du financement des communes



Evolution de la participation des communes au SISAL sur les 10 dernières années



Les principales dépenses d'investissement sont l'installation de volets roulants pour la cantine et l'acquisition de mobilier scolaire pour un montant de 5 846 €.

Le budget prévisionnel 2021, quasi similaire au précédent s'élève à 136 705 €.

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - Approbation des opérations de l'exercice 2021 et Budget prévisionnel 2022

Le coût du transport scolaire, financé par la région, est de 11 542 € pour l'année 2021.

La convention avec la région Auvergne Rhône Alpes étant reconduite, le budget prévisionnel voté pour 2022 s'élève à un total de 16 420 € en fonctionnement ; 29 492 € sont disponibles en investissement pour l'acquisition d'un véhicule

L'ensemble des documents - comptes administratifs et budgets primitifs 2022 – est consultable en mairie d'Ailhon.

Modalités de remboursement des interventions des agents techniques pour les écoles

Les agents techniques communaux interviennent dans les écoles pour assurer l'entretien et différents travaux. Par mesure de simplification administrative, seules les interventions supérieures à une demi-journée seront facturées au SISAL. Pour l'exercice écoulé, il est convenu que les heures faites par l'agent technique de Lentillères pour repeindre la salle de classe seront prises en charge par le syndicat scolaire.

Contrat d'assurances pour risques statutaires

Le contrat d'assurance pour risques statutaires indemnise l'employeur lorsqu'il verse le salaire des agents absents pour raison de santé. La proposition du Centre de Gestion de l'Ardèche sous forme de

contrat groupe auprès de la compagnie CNP ASSURANCES - SOFAXIS est retenue pour un taux de cotisation 0.95 % pour les agents IRCANTEC avec une franchise de 10 jours.

Cantine : modalités de non facturation des repas en cas d'absence

Sur demande des parents, la facturation du repas de cantine en cas d'annulation pour force majeure est étudiée. Il est décidé que seul le repas du premier jour d'absence pour force majeure ne serait pas facturé.

Examen et approbation protocoles ménage

Le protocole de ménage des salles de classe et des cantines établi pendant la crise sanitaire est présenté. Il a été remis aux agents et va être publié.

Informations

Par mesure de sécurité, la circulation dans la rue de l'école et sur la place de l'école va être interdite aux heures de rentrées et sorties scolaires (sauf riverains et accès mairie). Les enfants devront être déposés sur la place de l'église. Un courrier d'information va être fait aux parents.